****

**REGLEMENT JEU CONCOURS BBQ BOFFERDING**

1. Généralités

La société anonyme MUNHOWEN S.A., établie et ayant son siège social à L-4385 Ehlerange,14, Zare Est, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.728, (ci-après « **Munhowen** ») organise un jeu concours avec obligation d’achat (ci-après « **jeu** ») qui se tiendra du 3 juin 2019 au 14 juillet 2019.

Le jeu porte sur la marque de bière Bofferding.

Le jeu est uniquement ouvert à toute personne physique majeure (ci-après « **participant** »). La participation au jeu implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement par le participant et son application par Munhowen.

1. Conditions de participation

1. La participation au jeu comporte une obligation d’achat. Le participant doit avoir acheté un verre de bière Bofferding et 2 maximum dans un café à enseigne Bofferding en Belgique qui offre la participation au jeu-concours (ci-après « Jeu concours BBQ Bofferding»)

2. La participation au jeu est interdite :

* à toute personne mineure, l’âge minimum pour participer étant 18 ans accomplis ;
* aux exploitants de tout café Bofferding impliqué, leurs représentants, leur personnel, leurs collaborateurs permanents ou temporaires, ainsi qu’aux membres de famille au premier degré de toutes ces personnes et à toute personne résidant à la même adresse que ces personnes;
* aux représentants, au personnel et aux collaborateurs permanents ou temporaires de Munhowen et de la société anonyme Brasserie Nationale S.A.,établie et ayant son siège social à L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.334, ainsi qu’aux membres de famille au premier degré de toutes ces personnes et à toute personne résidant à la même adresse que ces personnes.

1. Durée du jeu

Le jeu débute le 3 juin 2019 et se termine le 14 juillet 2019. Le jeu est clôturé le 14 juillet 2019 à 24.00.

1. Modalités du jeu

1 A l’achat d’un verre de bière Bofferding dans un café Bofferding~~,~~ le participant se voit remettre un ticket à gratter (ci-après « **ticket à gratter** »).

2. Avec le ticket à gratter, le participant a les chances suivantes de gagner :

2.12.1 Le ticket à gratter peut éventuellement dévoiler un gain au grattage : un verre de bière gratuit ( pils ou hop). Tout gain dévoilé au grattage est à retirer dans le café Bofferding impliqué oü le participant s’est vu remettre le ticket à gratter et ce le jour même. A défaut, ils sont considérés comme perdus.

Les tickets à gratter ne sont pas tous gagnants.

2.2. Si le ticket à gratter remis au participant à l’achat d’un verre de bière Bofferding ( pils ou hop ) ne révèle pas de gain au grattage, le participant peut participer aux tirages au sort organisés par Munhowen dans les conditions indiquées si après en vue de gagner éventuellement un Barbecue IQ Barrel ( ci-après «  tirages au sort » )

2.2.1. Pour participer aux tirages au sort, le participant doit :

(i) remplir le formulaire d’inscription au verso du ticket à gratter en y renseignant les informations obligatoires suivantes :

* + Nom
  + Prénom
  + Adresse e-mail et/ou adresse postale
  + Numéro de téléphone

(ii) répondre correctement à la question posée : Combien de semaines faut-il pour brasser la Bofferding ? Réponse : 6 semaines, seront également acceptées : 7, 8 ou 6 à 8 semaines

(iii) cocher la case « *J’ai lu et approuvé les conditions et le règlement du jeu concours Bofferding intitulé : Jeu concours BBQ Bofferding* » au verso du ticket à gratter.

(iv) déposer le ticket à gratter ainsi rempli dans une urne prévue à cet effet dans chaque café Bofferding impliqué.

2.2.2. Dans chaque café Bofferding impliqué, le cafetier remet le contenu de l’urne qui y est installée à Munhowen en vue des tirages au sort compte tenu de ce qui est prévu au point 2.2.3.ci-après..

2.2.3. Pendant les six semaines du jeu concours, Munhowen organise six tirages au sort, à savoir :

(i) un premier tirage au sort aura lieu le 14 juin 2019 pour lequel seront pris en compte les tickets à gratter déposés entre le 3 juin 2019 et le 9 juin 2019 inclus dans les urnes prévues à cet effet dans les cafés Bofferding impliqués ;

(ii) un deuxième tirage au sort aura lieu le 21 juin 2019 compte tenu des tickets à gratter déposés entre le 10 juin 2019 et le 16 juin 2019 inclus dans les urnes prévues à cet effet dans les cafés Bofferding impliqués ;

(iii) un troisième tirage au sort aura lieu le 28 juin 2019 compte tenu des tickets à gratter déposés entre le 17 juin et le 23 juin 2019 inclus dans les urnes prévues à cet effet dans les cafés Bofferding impliqués ;

(iv) un quatrième tirage au sort aura lieu le 5 juillet 2019 sur base des tickets à gratter déposés entre le 24 juin 2019 et le 30 juin 2019 inclus dans les urnes respectives prévues à cet effet dans chaque café Bofferding impliqué ;

(v) un cinquième tirage au sort aura lieu le 12 juillet 2019 sur base des tickets à gratter déposés entre le 1er juillet 2019 et le 7 juillet 2019 inclus dans les urnes respectives prévues à cet effet dans chaque café Bofferding impliqué ;

(vi) un sixième tirage au sort aura lieu le 19 juillet 2019 sur base des tickets à gratter déposés entre le 8 juillet 2019 et le 14 juillet 2019 inclus dans les urnes respectives prévues à cet effet dans chaque café Bofferding impliqué ;

2.2.4. Un barbecue est à gagner par tirage au sort. Le premier participant tiré au sort qui remplit les conditions pour participer au jeu et dont le ticket à gratter est rempli conformément aux indications du présent règlement est gagnant et aura droit au barbecue offert à titre de gain.

2.2.5.Munhowen informera chaque participant gagnant en lui adressant un courrier à l’adresse postale ou électronique qu’il aura indiqué sur le dos du ticket à gratter endéans les quinze (15) jours de chaque tirage au sort.

Les gagnants d’un barbecue doivent retirer celui-ci à l’adresse suivante : Munhowen SA, zare est 14, L – 4385 Ehlerange, durant les heures d’ouverture normales.

Les gains non retirés avant le 30 septembre 2019, sont considérés comme perdus.

2.3. Les résultats du jeu sont irrévocables et ne peuvent être contestés pour quelque raison que ce soit.

2.4. La participation au jeu n’assure aucun gain. Chaque ticket à gratter gagnant est personnel et ne peut pas être transféré à un tiers, ni échangé contre d’autres produits ou services ou contre son éventuelle valeur en argent.

2.5. Munhowen se réserve le droit de substituer, à tout moment, aux gains indiqués ci-avant un gain de nature et de valeur équivalente.

2.6. Les participants doivent se conformer strictement au présent règlement. Les participants gagnants se verront remettre leur gain après vérification de leur éligibilité au jeu et du respect du règlement.

1. Données du client

Les données à caractère personnel (« **données** ») collectées auprès du participant par Munhowen, agissant en sa qualité de responsable du traitement, dans le cadre du jeu, sont traitées conformément à la législation applicable.

Le traitement des données est nécessaire à la gestion du jeu et plus particulièrement des tirages au sort dans le cadre du jeu, notamment pour la détermination des gagnants, remise des gains et la communication avec le participant**.**

La non-fourniture des données par le participant prive celui-ci de la possibilité de participer au jeu alors qu’il sera impossible à Munhowen d’identifier le gagnant, de communiquer avec celui-ci ou de lui remettre le gain.

Munhowen traite les données du participant à des fins de gestion de jeu et aussi à des fins de promotion de la marque Bofferding. Cet intérêt coïncide avec les intérêts du participant de pouvoir participer au jeu et de pouvoir gagner et se voir remettre les prix sus-énoncés.

Les données sont conservées par Munhowen jusqu’à la date limite pour le retrait du dernier gain dans le cadre du tirage au sort, soit le 30 septembre 2019.

Le participant peut demander à Munhowen S.A. l'accès à ses données, la rectification ou l'effacement de celles-ci et la limitation du traitement relatif à ses données. Le participant peut également exercer son droit de s'opposer au traitement de ses données ainsi que son droit à la portabilité de ses données. Pour exercer ces droits, le participant devra adresser une demande écrite à Munhowen S.A. à l’adresse suivante :

**Munhowen S.A.**

**14, Zare Est**

**L-4385 Ehlerange**

Si le participant n’est pas satisfait, il peut toujours contacter et porter plainte auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données ayant son siège à 1, avenue du Rock’n’Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

1. Dispositions diverses

1. La participation au jeu implique l’acceptation de ce règlement, ainsi que l’acceptation de toute décision prise par Munhowen dans ce contexte.

2. Munhowen se réserve le droit de mettre à tout moment fin au jeu, de le reporter, d’en réduire la durée, de le suspendre, d’en modifier les règles, les gains ou les informations y relatives si une circonstance (extérieure à sa volonté) l’exigeait (par exemple en cas de constatation ou soupçon de fraudes et/ou d’abus, en cas de réclamations de tiers, de concurrents ou des autorités, etc.). La responsabilité de Munhowen ne pourra être engagée de ce chef.

Munhowen se réserve également le droit d’annuler la participation d’un participant en cas de constatation d’abus ou de fraude(s) ou en cas de violation quelconque de ce participant au présent règlement. Munhowen se réserve aussi le droit de ne pas attribuer de lot aux participants gagnants fraudeurs ou contrevenants au présent règlement et de les poursuivre devant les juridictions compétentes.

3. Munhowen n’encourt aucune responsabilité vis-à-vis des participants du fait d’éventuels fraudes ou abus.

4. Munhowen ne donne aucune garantie quant à la qualité des gains offerts. Munhowen ne peut d’aucune manière être tenue responsable au cas où les gains offerts dans le cadre du jeu ne correspondaient pas aux attentes des participants.

5. Munhowen ne pourra être tenue pour responsable en cas de données illisibles ou invalides fournies par un participant, en cas de problème d’acheminement et/ou de perte d’un courrier ou encore en cas de problèmes techniques affectant son site web ou sa page facebook ni des dommages pouvant en résulter.

6. Munhowen ne pourra être tenu pour responsable du non-respect des procédures et règles d’organisation par les cafés Bofferding impliqués ou des retards d’envois du contenu des urnes de la part des cafetiers exploitant les cafés Bofferding impliqués.

1. Droit applicable

Le présent règlement et le jeu sont soumis au droit luxembourgeois.

1. Pluriel - singulier

Les termes définis dans le présent règlement ont la même signification au singulier qu’au pluriel et vice-versa.

1. Dépôt et consultation du règlement du jeu

1. Le présent règlement est déposé auprès de Monsieur Carlos Calvo, huissier de justice, dont l’étude est située à L-1461 Luxembourg, 65, rue d’Eich.

2. Il est en outre disponible et peut être consulté sur le site internet « www.Bofferding.lu » et sur la page Facebook « Bofferding » de Munhowen. Il peut encore être consulté sur demande dans chaque café Bofferding impliqué.

3. Le présent règlement est par ailleurs envoyé gratuitement par Munhowen à toute personne qui en fait la demande dans les conditions suivantes:

La demande doit être faite par écrit à Munhowen :

* soit par voie de courrier ordinaire adressé à l’adresse postale suivante :

**Munhowen S.A.**

**14, Zare Est**

**L-4385 Ehlerange**

* soit par voie de courrier électronique adressé à l’adresse email suivante :

info@munhowen.lu

avec indication des coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville) du demandeur.